

COPIE

**Geneviève DARRIEUSSECQ**  
**Ministre déléguée chargée de la**  
**mémoire et des anciens combattants**  
Hôtel de Brienne  
75700 PARIS 07 SP

Saint-Avé, le 20 avril 2021

Ref: C/2021/62/CC

Madame la Ministre, *chère Geneviève*

Je me permets d'attirer votre attention sur la demande de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre (FNAPOG).


Depuis la parution des décrets n°2000-657 du 13 juillet 2000 et n°2004-751 du 27 juillet 2004, la FNAPOG demande une juste compensation pour les personnes ayant perdu un ou deux parents lors de la seconde guerre mondiale.

Selon la FNAPOG, le refus des dédommagements demandés s'explique par un nombre trop élevé de potentiels d'ayants droit. D'après leurs premières estimations, ils étaient 206 000. Cependant, après un nouveau recensement, le nombre de pupilles de la nation concernées serait de seulement 26 000. Ce qui est de nature à lever le blocage d'ordre financier.

C'est pourquoi, je souhaite désormais leur apporter mon soutien pour que soit créée une commission tripartite au sein du Gouvernement. Cela leur permettrait de solliciter une réparation, au même titre que les orphelins et pupilles de la nation qui ont bénéficié du décret de 2004 et dont les parents ont été victimes de barbarie.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Hervé Pellois  
Député du Morbihan

*Hervé Pellois*

*Député du  
Morbihan*

*Membre de la  
commission des  
finances*